



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

Comités internes

Comité exécutif du SPUL

Rapport annuel 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2001

Les Statuts du SPUL prévoient que : " Le Comité exécutif soumet au Conseil un rapport annuel concernant sa gestion; ce rapport est transmis à l'Assemblée générale et distribué aux membres " (article 28.7) et que : " l'Assemblée générale entend et approuve les rapports annuels ou intérimaires présentés par le Comité exécutif " (article 10.4).

Le rapport annuel du Comité exécutif constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun des membres du SPUL de prendre connaissance du travail réalisé au sein de leur syndicat durant la dernière année.

Au cours de l'année 2000-2001, le Comité exécutif était constitué des personnes suivantes :

Président : Claude Banville

Trésorier : Maurice Gosselin (à compter du 27-04-01)

Vice-
président : Yves Lacouture

Vice-
présidente : Louise Mathieu

Trésorier : James Pottier (jusqu'au 27-04-01)

Secrétaire : Sylvie Tétreault

Vice-
président : Christian Vadeboncoeur

Le Comité exécutif a tenu 40 réunions régulières et une réunion spéciale entre le 1^{er} juin 2000 et le 31 mai 2001. Ce rapport fait état des activités du Comité exécutif dans l'ordre suivant :

- 1) les faits saillants de l'année 2000-2001;
- 2) les affaires courantes;
- 3) les perspectives pour l'année 2001-2002.

1. Les faits saillants de l'année 2000-2001

Parmi les nombreux dossiers traités par le Comité exécutif en 2000-2001, quelques-uns ont particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de :

- 1.1 la négociation de la convention collective 1999-2002;
- 1.2 le fisc et les frais d'année sabbatique;
- 1.3 la syndicalisation des professionnelles et professionnels de recherche;
- 1.4 les Amendements n° 18* et n° 19* au Règlement du RRPPUL;
- 1.5 la réforme de l'assurance santé;
- 1.6 les griefs sur le plancher d'emploi 1997 et 1999;
- 1.7 le grief sur l'indexation salariale;
- 1.8 la Politique de communication du SPUL;
- 1.9 les remplacements et les renouvellements de mandat au Comité exécutif du SPUL;
- 1.10 le contrat de performance.

1.1 la négociation de la convention collective 1999-2002

Notre convention collective est échue depuis le 30 novembre 1999. Le projet syndical élaboré en vue de son renouvellement a été adopté par le Conseil syndical le 16 juin 2000 et déposé à la table de négociation le 20 juin suivant. Rappelons que ce projet résulte d'une vaste consultation menée auprès des professeures et professeurs pendant l'année 1999. Conformément au processus démocratique qui caractérise le SPUL, l'ensemble des instances de notre syndicat ont été mises à contribution. Il faut aussi souligner que nos négociateurs ont participé à des rencontres avec les représentants de l'Employeur dès décembre 1999.

Ce n'est toutefois que le 9 février 2001 que l'Employeur a complété le dépôt de son projet de convention collective. Ce projet, unanimement dénoncé par le Conseil syndical, va à l'encontre des objectifs de collégialité, de transparence et d'équité visés par le projet syndical et comporte un grand nombre de reculs sur l'actuelle convention collective.

Jusqu'à maintenant, les représentants du SPUL ont participé à trente-trois (33) rencontres à la table de négociation. Il ressort, de ces nombreuses rencontres, que l'Employeur demande des concessions sur tous les aspects couverts par la convention collective, mais n'offre rien en

contrepartie.

C'est dans ce contexte que le Comité exécutif du SPUL a fait une demande, le 9 mai 2001, au ministre du Travail du Québec pour qu'un conciliateur intervienne dans nos négociations.

Plusieurs parutions du *SPULTIN* rendent compte des activités du Comité de négociation et des pourparlers qui se sont tenus à la table de négociation au cours de l'année 2000-2001.

1.2 le fisc et les frais d'année sabbatique

Depuis 1998, les autorités fiscales, fédérales et provinciales, ont procédé à une vérification des dossiers de plusieurs professeures et professeurs ayant pris une année sabbatique au cours des dernières années. Plusieurs collègues ont reçu des avis de nouvelle cotisation émanant soit de Revenu Canada, soit de Revenu Québec.

Face à cette situation et à la lumière de la jurisprudence, le SPUL a entrepris, en 1998, de contester, au nom de ses membres, toute nouvelle cotisation découlant d'un traitement fiscal inapproprié des frais d'année sabbatique. La cause type identifiée par les procureurs du SPUL a été entendue devant la Cour canadienne de l'impôt le mercredi 17 janvier 2001. La principale question soulevée vise à déterminer si les sommes versées pour le remboursement des frais afférents à l'année sabbatique constituent une subvention de recherche.

Un article du journaliste André Pratte de *La Presse*, publié le 14 mars 2001, a fait état des difficultés que connaissent les professeures et professeurs de l'Université Laval avec le fisc. Dans ce texte, Jacques Samson, vice-recteur aux ressources humaines, a déclaré une " ignorance complète du dossier ". Pour donner suite à cette déclaration, le président du SPUL a écrit au vice-recteur pour l'inviter à régler le problème en lui suggérant que l'Université cesse d'inscrire le montant total des remboursements de dépenses sur les relevés fiscaux, tout comme elle ne le fait pas en dehors des périodes correspondant à une année sabbatique... (dossier à suivre).

1.3 la syndicalisation des professionnelles et professionnels de recherche

Le Conseil d'administration de l'Université Laval, à sa séance du 17 janvier dernier, donnait le feu vert au vice-recteur Jacques Samson pour la création de la Corporation de recherche de l'Université Laval. À l'appui de la proposition du vice-recteur, trois documents ont été remis aux membres du Conseil d'administration : un document de présentation, un projet de requête à l'Inspecteur général des institutions financières pour la création de la nouvelle corporation et le projet de convention à intervenir entre celle-ci et l'Université Laval. Cette nouvelle entité aurait été responsable de l'embauche des assistantes et assistants de recherche qui n'ont pas le statut d'étudiant à l'Université Laval et de la négociation de leurs conditions de travail. Il faut rappeler que ces employés sont maintenant regroupés en syndicat (le SPPRUL, le Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval), qu'ils ont obtenu leur accréditation syndicale en

1996, mais que l'Université Laval conteste toujours cette accréditation devant les tribunaux. Alors que les membres du SPPRUL cherchent à négocier leur première convention collective, la direction de l'Université Laval a cherché à se départir de son rôle d'employeur en le refilant à cette nouvelle corporation.

Les 18 et 19 janvier dernier, le vice-recteur Jacques Samson convoquait par courriel des membres du SPUL à différentes réunions, prévues pour les 22, 23 et 24 janvier 2001, afin de désigner des représentants au Conseil d'administration de cette nouvelle corporation.

Le 19 janvier, le Comité exécutif du SPUL, inquiet de l'impact de ces actions sur nos conditions de travail, donnait le mandat à ses procureurs d'entreprendre tous les recours juridiques utiles afin de contester les démarches de l'Employeur visant la création de la corporation. Une mise en demeure à cet effet a été signifiée le 22 janvier 2001 au vice-recteur Jacques Samson.

Le SPUL appuie la syndicalisation des professionnelles et professionnels de recherche. De plus, le SPUL ne s'oppose pas à la création d'une corporation de recherche qui serait l'employeur des professionnelles et professionnels de recherche. Toutefois, la création de cette corporation ne devrait pas entraîner de modification de nos conditions de travail et les professeures et professeurs ne devraient pas être responsables de cette corporation et ne devraient pas être obligés de devenir membre de cette corporation pour bénéficier des services de professionnelles et professionnels de recherche.

1.4 les amendements n° 18* et n° 19* du RRPPUL

Amendement n° 18*

L'Employeur et le SPUL ont signé une lettre d'entente concernant l'amendement n° 18* au règlement du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL). Préparé par le SPUL, cet amendement dispose des excédents actuariels de notre Régime de retraite pour l'année 1999.

L'amendement a été accepté par le Conseil d'administration de l'Université Laval le 12 décembre 2000.

Amendement n° 19*

À sa réunion du 25 avril, le Conseil d'administration de l'Université Laval a autorisé le vice-recteur aux ressources humaines, Jacques Samson, à signer la lettre d'entente consacrant l'amendement n° 19* au règlement de notre Régime de retraite. Cet amendement complète l'utilisation des surplus actuariels disponibles pour l'année 1999. Il prévoit le versement de montants forfaitaires aux personnes qui étaient retraitées en 1999.

1.5 la réforme de l'assurance santé

L'Assemblée générale ordinaire des membres du SPUL a approuvé, le jeudi 9 novembre 2000, le projet de réforme de l'assurance santé. Ce

projet, sur lequel a travaillé le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives depuis 1997, avait été antérieurement entériné par le Conseil syndical du 16 juin 2000. Le projet a ensuite été soumis au Comité paritaire de gestion des prévoyances collectives. Les représentants patronaux ont refusé de mettre en œuvre la réforme compte tenu de la négociation en cours.

1.6 les griefs sur le plancher d'emploi 1997 et 1999

Rappelons que l'actuelle convention collective comporte un plancher d'emploi. Celui-ci détermine le nombre minimal de postes de professeurs à des dates spécifiées par la convention collective. Le plancher d'emploi existe dans notre convention collective depuis 1983. En concevant ce mécanisme, les parties ont convenu d'une façon de garantir les ressources professorales suffisantes à l'accomplissement de la mission de l'Université. Lors de la signature de l'actuelle convention collective, la formule du plancher d'emploi avait été modifiée de façon à prendre en compte les fluctuations de la population étudiante.

Grief sur le plancher d'emploi au 1^{er} octobre 1997

Le 28 septembre 2000, plus d'un an et demi après la fin des auditions, l'arbitre François G. Fortier rendait sa décision sur le grief portant sur le plancher d'emploi au 1^{er} octobre 1997. En conclusion d'un long texte de 83 pages, l'arbitre : " constate que l'Université rencontrait le plancher d'emploi prévu à la clause 3.1.03 et avait le total des postes prévu au 1^{er} octobre 1997 ".

L'arbitre a donc accueilli favorablement toutes les prétentions de l'Employeur.

Grief sur le plancher d'emploi au 1^{er} octobre 1999

Le nombre de postes de professeurs devait également être vérifié au 1^{er} octobre 1999. Sur la base des chiffres fournis par le vice-rectorat aux ressources humaines, il manquait, à cette date, 64,98 postes de professeurs pour répondre aux exigences du plancher d'emploi. La clause 3.1.05 de notre convention collective stipule que :

" Si, le 1^{er} octobre de chaque année concernée, le nombre de postes fixé à la clause 3.1.03 n'est pas atteint, l'Employeur doit attribuer le nombre de postes reconnus manquants, multiplié par 1.5, et ce, dans les trente jours de la constatation du défaut. "

Dans une sentence arbitrale rendue le 12 février dernier, l'arbitre Marc Gravel donne raison au SPUL et reconnaît que l'Employeur ne respectait pas, au 1^{er} octobre 1999, le plancher d'emploi prévu à l'article 3.1.03 de l'actuelle convention collective. En conséquence, l'arbitre ordonne à l'Employeur d'appliquer le mécanisme de réparation prévu à la clause 3.1.05. Concrètement, l'Employeur doit créer, dans les 30 jours suivant la sentence et rétroactivement au 1^{er} octobre 1999, 97,47 nouveaux postes de professeurs. Cette rétroactivité implique, entre autres, l'attribution de compensations monétaires aux unités pour les postes vacants depuis 1999.

Depuis que la sentence a été rendue, l'Employeur a multiplié les mesures dilatoires pour retarder l'application de la décision de l'arbitre. Face à cette autre manifestation de mépris de l'Employeur, le SPUL conserve sa ligne de conduite habituelle : prendre tous les moyens requis pour faire respecter l'actuelle convention.

1.7 les griefs sur l'indexation salariale

Le 9 mai 2000, Jacques Samson, vice-recteur aux ressources humaines, a adressé aux professeures et professeurs une lettre les avisant que les échelles de traitement seraient redressées de 1,215 %, et ce, rétroactivement au 1^{er} décembre 1999. Puis, le formulaire UL-7, daté du 18 novembre 2000, indiquait une indexation salariale de 2,025 % au 1^{er} décembre 2000. Deux griefs ont été déposés afin d'ordonner à l'Employeur d'indexer rétroactivement, conformément à la lettre d'entente du 18 juin 1998 et au chapitre 6.6 de la convention collective, les salaires des professeures et professeurs selon les paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le MEQ. Les auditions ont eu lieu en avril pour ces griefs regroupés dans un même dossier. James Pottier a témoigné pour le Syndicat et Jacques Faille pour l'Employeur.

1.8 la politique de communication du SPUL

Le Conseil syndical du 20 octobre 2000 a adopté à l'unanimité la politique de communication proposée par le Comité exécutif. La Politique de communication du SPUL précise les principes et valeurs que le discours des représentants du SPUL doit respecter, les orientations à long terme et les modalités de la communication du SPUL.

1.9 Les remplacements et les renouvellements de mandat au Comité exécutif du SPUL

Lors du Conseil syndical du 18 mai 2001, deux nouveaux membres du Comité exécutif ont été élus soit, Roberta Mura (vice-présidente) et Marc J. Richard (vice-président), et deux membres ont vu leur mandat renouvelé, soit Claude Banville (président) et Sylvie Tétreault (secrétaire). Pour sa part, Maurice Gosselin (trésorier) a été élu en avril 2001.

1.10 le contrat de performance

L'Université Laval a signé son " contrat de performance " avec le ministre de l'Éducation, François Legault. Les représentants du SPUL et des autres associations et syndicats du campus n'ont pas assisté à la séance de signature qui avait lieu le mercredi 21 février 2001. Le SPUL appuie la position de la FQPPU qui dénonce toute l'opération des contrats de performance des universités.

2. Les affaires courantes

Le fonctionnement courant du SPUL est basé sur la contribution de ses diverses instances, aussi bien l'Assemblée générale de ses membres, le Conseil syndical que ses nombreux comités.

Ainsi, au cours de l'année 2000-2001, tous les comités du SPUL ont été fort actifs. Il faut également noter la formation du Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL.

Le SPUL est également très actif dans ses relations avec ses membres, avec les autres regroupements du campus et plusieurs autres organisations.

2.1 L'Assemblée générale

La dernière Assemblée générale ordinaire du SPUL a eu lieu le jeudi 9 novembre 2000. Le rapport du Comité exécutif pour l'année 1999-2000 ainsi que les états financiers y ont été adoptés.

- Plus de cent personnes ont assisté à la réunion.

- Le projet de réforme de l'assurance santé a été présenté et adopté.

De plus, Diane Bédard (école d'actuariat), Jacques Lemieux (information et communication) et Paul-Victor Paré (école de comptabilité) ont été élus membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

2.2 Le Conseil syndical

Marcel Aubert (faculté de théologie et de sciences religieuses) a présidé les réunions du Conseil syndical et Jean Dionne (études sur l'enseignement et l'apprentissage) a agi comme président suppléant. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à 10 reprises en réunions régulières et à une reprise en réunion spéciale. Les questions traitées dans ce rapport ont fait l'objet de discussions ou de décisions lors des réunions du Conseil syndical. Chacune de ces rencontres a fait l'objet d'un bref compte rendu dans un *SPULTIN* et tous les procès-verbaux officiels ont été expédiés à tous les membres du SPUL.

2.3 Les comités permanents

2.3.1 Le Comité des griefs

Au cours de l'année 2000-2001, le Comité des griefs était composé des personnes suivantes :

Johanne Dompierre (à compter de mai 2001)	Nicole Rousseau
James Everett (à compter de mai 2001)	Roger Thériault, président
André Lareau	Julien Vallières (jusqu'au 30 avril 2001)

Christian Laville

Sylvie Tétreault a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Le comité a tenu 12 réunions régulières et un grand nombre de réunions ponctuelles, selon les exigences des dossiers en cours. Il a collaboré avec d'autres instances du SPUL dont le Comité exécutif, le Comité

d'application de la convention collective (CACC) et le Comité de négociation.

En 2000-2001, 81 consultations ont fait l'objet de discussions formelles en réunion du Comité des griefs, incluant les 18 nouveaux griefs déposés.

Au début de l'année, 34 griefs étaient en cours, soit trois griefs sur l'avancement dans la carrière, vingt et un (21) griefs individuels, trois griefs de groupe et sept griefs du syndicat. Deux griefs ont été gagnés, trois ont été perdus, seize ont été réglés par lettre d'entente et quatre sont en arbitrage. Pour quatre autres griefs, un délai ou un moratoire a été demandé. Dans trois dossiers, l'audition a été remise *sine die*. Suite à une entente, le SPUL s'est désisté pour un grief de groupe.

En 2000-2001, 18 nouveaux griefs ont été déposés, dont neuf par des professeures et professeurs. Il s'agit de deux griefs à la suite de refus d'avancement, de quatre griefs individuels et de trois griefs de groupe. Les neuf autres griefs ont été déposés par le SPUL.

Quand on tente d'évaluer les résultats du travail fait par le Comité des griefs, on est porté à d'abord considérer les sentences arbitrales : pour les six sentences rendues dans l'année, deux griefs ont été gagnés et quatre ont été perdus. Toutefois, 16 griefs ont été réglés par lettre d'entente de façon satisfaisante, un autre a été fermé à la suite de progrès sensibles. Pour les cinq griefs pour lesquels il y a eu désistement, soit qu'il y a eu des améliorations dans la situation qu'il s'agissait de corriger, soit qu'ils ont été fermés sans perte ni gain. De plus, il ne faut pas oublier le résultat des consultations n'ayant pas donné lieu à des griefs mais ayant contribué à régler un certain nombre de situations problématiques. En gros, ces résultats ressemblent à ceux des années antérieures.

Dix-huit griefs ont été déposés cette année contre six l'année précédente. Neuf de ces griefs ont été déposés par le syndicat, principalement pour contrer des attaques à l'intégrité de notre convention collective.

2.3.2 Le Comité d'application de la convention collective

Ce comité était composé de :

Denis Juhel

Jean Turgeon, président

Nicole Malenfant

Yves Lacouture a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Du 18 août 2000 au 7 juin 2001, le Comité d'application de la convention collective a reçu et traité 90 demandes de collègues. La presque totalité des échanges se sont faits par courriel ou par téléphone. Quel que soit le mode de communication, le temps moyen de réponse a été de deux heures et n'a jamais dépassé les 24 heures, sauf dans quelques cas de questions posées tard le vendredi après-midi.

Les principaux sujets portaient sur l'agrégation, le renouvellement de

contrat, la sabbatique et la titularisation. Ces sujets ont généralement entraîné un échange de courriels et un suivi pour l'aide à la rédaction des demandes et à la constitution du dossier. D'autres questions touchaient la retraite, les congés sans traitement et les congés de maternité.

2.3.3 Le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives

Ce comité était composé de :

Claude Bazin	Marcel Dupras
Louise Beaulac-Baillargeon	Maurice Gosselin, président (jusqu'en avril 2001)
Daniel Coulombe, président (à compter de février 2001)	Denis Juhel (à compter de février 2001)
Jacques Dagneau	Francine Lavoie (à compter de janvier 2001)

Christian Vadeboncoeur a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Le comité s'est réuni à six reprises durant la période et a travaillé notamment sur les dossiers suivants :

1- Gestion des régimes

Le comité a suivi de près l'opération de renouvellement des contrats d'assurance vie, d'assurance santé et d'assurance invalidité et a procédé à l'étude des rapports sur l'expérience des régimes et sur les résultats financiers constatés. Les coûts du régime d'assurance vie ont diminué de 15 % compte tenu de l'expérience du régime. Les primes du régime d'assurance salaire sont stables. Il y a eu ristourne d'un montant de 141 210 \$ pour la période du 1^{er} juin 1999 au 31 mai 2000. Les primes du régime d'assurance santé connaissent, encore cette année, une hausse importante. Ainsi, les coûts du régime ont augmenté d'un peu plus de 7 %, soit 13,5 % pour les médicaments et 3 % pour les soins complémentaires. L'ajout des aides pharmacologiques à la cessation de fumer ont grandement contribué à cette hausse.

2- Réforme de l'assurance santé

Le comité a complété le projet de réforme de l'assurance santé qui avait été initié au cours des dernières années. Le projet a ensuite été présenté et approuvé par le Conseil syndical le vendredi 16 juin 2000 et par l'Assemblée générale des membres qui s'est tenue le jeudi 9 novembre 2000.

3- Chapitre 6.4 de la convention collective sur les prévoyances collectives

Le comité a examiné le chapitre 6.4 du dépôt patronal sur les prévoyances collectives déposé en février 2001 et a conseillé le Comité de négociation sur ce sujet.

4- Assurances habitation et automobile

Le comité a discuté des assurances habitation et automobile offertes par la SSQ Générale. Le comité considère que bien que dans certains cas la SSQ peut offrir des tarifs intéressants, les membres du SPUL devraient s'informer auprès d'autres sociétés d'assurances générales avant d'accepter une offre de la SSQ. Une lettre indiquant cette position a été envoyée à tous les membres en octobre 2000.

5- Assurance des biens professionnels

Le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives a étudié la méthode administrative 62 sur la couverture des biens professionnels. Le comité a aussi continué d'étudier la question des assurances lors de la location de véhicules à l'extérieur du Québec par les professeurs et professeures.

6- Démutualisation de l'Industrielle-Alliance

Dans le cadre de la démutualisation de l'Industrielle-Alliance, l'Université Laval, à titre de preneur au contrat, a reçu près de 20 000 actions de l'Industrielle-Alliance. L'Université a offert aux représentants du SPUL au comité paritaire de remettre aux professeurs et professeures la moitié de la valeur des actions au moment de l'émission, soit 15,75 \$. Les représentants ont refusé cette offre. Depuis la démutualisation, les actions de l'Industrielle-Alliance se sont appréciées. Elles se transigeaient à environ 35 \$ en mai 2001.

2.3.4 Le Comité du SPUL sur la retraite

Ce comité était composé de :

Claude Bariteau	Diane Huot
Charles-Aimé Carrier, président	Gérald Lemieux
Nadia Ghazzali	Marc J. Richard

James Pottier a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Le Comité du SPUL sur la retraite a été très actif. Il a notamment préparé les amendements n° 18* et n° 19* qui disposent des excédents actuariels disponibles au 31 décembre 1999. Il a également débuté ses travaux sur la préparation de l'amendement n° 20* qui concerne les excédents actuariels au 31 décembre 2000.

Comme par les années précédentes, le comité a entrepris une tournée du campus afin de mieux informer les professeurs et professeures quant au contenu du programme renouvelé de retraite. Des ateliers de préparation à la retraite et des colloques de planification financière ont également été organisés. Ces rencontres ont connu beaucoup de succès.

Le comité a analysé longuement l'impact du projet de loi 102 de l'Assemblée nationale. Ce projet modifie de façon substantielle la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et reconnaît notamment à l'Employeur un droit à un congé de cotisation dans certaines circonstances.

Notons que les représentants des participantes et participants actifs du SPUL au Comité de retraite du RRPPUL sont : Claude Bariteau (anthropologie), Charles A. Carrier (économique) et Gérald Lemieux (biochimie et microbiologie). Ce comité est responsable de la gestion du RRPPUL. Les positions des représentants du SPUL sont généralement préparées par le Comité du SPUL sur la retraite.

2.3.5 Le Comité de la condition féminine

Ce comité était composé de :

Jacinthe Baribeau (à compter d'avril
2001) Josiane F. Hamers

Esther Déom, présidente

Hélène Lee-Gosselin

François M. Doré

Louise Mathieu a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Parmi ses nombreuses activités, le comité s'est penché sur les principaux enjeux de la condition féminine en vue du renouvellement de la convention collective.

Le comité a également tenu une activité de formation sur le processus de recrutement et de sélection des professeures et professeurs. Cette activité a connu un franc succès.

2.3.6 Le Comité d'aide financière

Ce comité était composé de :

Marie J. Lachance, présidente

Manon Niquette

Yann Le Bossé

James Pottier a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Le SPUL a manifesté sa solidarité sur le plan international en accordant une aide financière de 1 500 \$ aux victimes de tremblements de terre au Salvador et en Inde.

Parmi les autres appuis du SPUL au cours de l'année 2000-2001, notons les sommes versées par solidarité syndicale et professionnelle (1 600 \$), par solidarité socio-communautaire à caractère régional (1 660 \$) ou international (250 \$).

2.3.7 Le Comité d'aide aux professeures et professeurs

Ce comité était composé de :

Jean Leahey, président

Nicole Rousseau

Jean-Bernard Pocreau

Compte tenu du caractère hautement confidentiel et de la nature même de leurs interventions, le Comité exécutif n'a pas de lien direct avec les membres de ce comité. Cette confidentialité absolue est essentielle à la

Le comité a procédé à l'analyse des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Le comité a également travaillé à la préparation de la mise à jour des plans de redressement. Toutefois, l'Employeur ayant refusé de déclencher l'opération de mise à jour de plans de redressement, violant ainsi la convention collective, le SPUL a dû déposer un grief.

2.5 Les comités spéciaux

2.5.1 Le Comité conseil sur la propriété intellectuelle

Ce comité était composé de :

René C. Gaudreault	Maurice Gosselin
Udaya S. Ganguly	Diane Huot
Ghislain Gendron, président	Denis Jeffrey

Claude Banville a assuré le lien avec le Comité exécutif.

Ce comité a déposé son rapport au Comité de négociation à l'automne 2000. Ce rapport sera très utile lors de la négociation de ce volet de nos conditions de travail.

2.5.2 Le Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL

Ce comité était composé de :

Ghislain Gendron	Jean Turgeon
------------------	--------------

Gérald Lemieux, président

Yves Lacouture a assuré le lien avec le Comité exécutif.

Le Conseil syndical a créé ce nouveau comité lors de sa réunion du 25 août 2000. Le mandat du comité est de : 1) préparer les propositions de modifications aux Statuts du SPUL; 2) faire des recommandations sur le mandat, la juridiction, la composition, les modalités d'élection et la durée du mandat des membres des divers comités du SPUL; 3) faire des recommandations sur le support accordé par le SPUL aux membres des divers comités; 4) s'acquitter de toute autre tâche pertinente à son rôle.

Au cours de sa première année d'existence, le Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL a tenu 14 réunions. Les travaux du comité ont mené à plusieurs recommandations qui ont été ou seront acheminées aux différentes instances du SPUL.

1- Utilisation du fonds de réserve

Le comité a préparé un projet de modification des Statuts du SPUL pour permettre l'utilisation d'une partie des intérêts générés par le fonds de réserve sans qu'il n'y ait grève ou lock-out. Les statuts actuels ne permettent l'utilisation du fonds de réserve et des intérêts qu'il génère seulement à l'occasion de grève, de lock-out ou de poursuite judiciaire. Ce projet de modification est prêt à être soumis au Conseil syndical et à

l'Assemblée générale des membres.

2- Règles de base du fonctionnement des assemblées de sections

Le comité a préparé un projet de règles minimales pour le fonctionnement des assemblées des sections syndicales. Cette proposition a été reçue par le Conseil syndical lors de sa réunion du 27 avril 2001. Le Comité exécutif a invité chacune des assemblées des sections syndicales à se doter d'un ensemble de règles de fonctionnement, en adoptant le projet tel quel ou une version amendée.

3- Révision du mandat des comités du SPUL

Le comité a consacré plusieurs réunions à revoir et à uniformiser le mandat et la structure des comités du SPUL. Un projet a été soumis au Comité exécutif.

2.5.3 Le Comité d'appui et de stratégie

Ce comité était composé de :

Guy Allard	Claude Camiré
Claude Banville	Esther Déom
Claude Bariteau, président	Denis Juhel
Claude Bazin	Louise Mathieu
Louise Beaulac-Baillargeon	James Pottier
Josée Brisson	Marc J. Richard

Au cours de l'année, le comité a tenu 26 réunions. Ces réunions ont servi à analyser de façon rigoureuse les aspects stratégiques reliés à la négociation. Le comité a également procédé à l'analyse des positions syndicales qui prévalent pour le renouvellement de notre convention collective.

2.5.4 Le Comité conseil sur les communications du SPUL

Ce comité est composé de :

Claude Banville	Louise Mathieu
Marianne Kugler	Diane Parent
Alain Lavigne	

Ce comité a servi à analyser ou à mettre au point certaines des stratégies de communication du SPUL. Il s'est réuni à plusieurs reprises, selon les exigences de la conjoncture.

2.6 Les communications

Le Comité exécutif a mis beaucoup d'énergie à informer régulièrement les professeurs et professeures des activités de leur syndicat, tant en ce qui a trait à la gestion des affaires courantes que des dossiers spéciaux.

2.6.1 Le SPULTIN

Au cours de l'année 2000-2001, 21 numéros du *SPULTIN* ont été publiés. Un *SPULTIN* a été diffusé après chaque réunion du Conseil syndical. Quelques numéros ont également été publiés afin d'informer l'ensemble des membres sur les divers dossiers d'actualité.

2.6.2 Le site Internet

Le site Internet du SPUL (<http://www.spul.ulaval.ca>) a servi de toile pour diffuser à nos membres de l'information ponctuelle sur nos activités et a permis également l'accès aux documents pertinents à notre vie syndicale. C'est ainsi que le projet de convention collective est disponible sur ce site.

2.6.3 Rencontres avec les professeures et professeurs à l'occasion du renouvellement du contrat initial et de la demande d'agrégation

Une rencontre a été organisée par le Comité exécutif du SPUL au mois d'août 2000 afin de faire le point avec les professeures et professeurs avant leur évaluation, en septembre 2000, en vue du renouvellement de leur contrat initial. Ces rencontres ont été jugées fort utiles par ces collègues.

Également en août 2000, les professeures et professeurs demandant l'agrégation au 1^{er} juin 2001 ont été invités à une rencontre avec les membres du Comité exécutif et les membres du Comité des griefs afin de faire le point sur la procédure d'agrégation.

2.6.4 Rencontre avec les membres qui ont pris leur retraite au cours de l'année

Une rencontre a été organisée en novembre 2000 afin de souligner le départ à la retraite de plusieurs collègues au cours de l'année. Ces collègues ont exprimé beaucoup de satisfaction vis-à-vis ce qu'ils ont considéré comme une marque de reconnaissance à leur égard. Le Comité exécutif a ainsi voulu les remercier pour leur contribution au SPUL et à l'Université Laval au cours de leur carrière.

2.6.5 Rencontres avec les professeures et professeurs

Agrégation

Les professeures et professeurs promus au rang de professeur agrégé le 1^{er} juin 2001 ont été invités, en janvier 2001, à un dîner pour souligner cet événement.

Titularisation

Les professeures et professeurs promus au rang de professeur titulaire le 1^{er} juin 2001 ont été invités, en mai 2001, à un dîner afin de souligner cet événement.

2.7 Les relations du SPUL sur le campus

2.7.1 L'Employeur et ses représentants

Les échanges avec l'Employeur au cours de la dernière année ont surtout eu lieu lors des rencontres des comités paritaires et à la table de négociation. Ces rencontres ont été fort nombreuses.

2.7.2 Les autres syndicats et associations professionnelles du campus

Regroupement des associations et syndicats de l'Université Laval

Le RASUL est le regroupement des associations et syndicats de l'Université Laval, regroupement qui a pour but de poser des actions d'intérêt commun. Ce regroupement est une première à l'Université Laval. Plusieurs rencontres ont été tenues jusqu'à maintenant. Dans une première action concertée, les associations et les syndicats ont écrit aux membres du Conseil d'administration et du Conseil universitaire de l'Université Laval afin de dénoncer l'inertie du recteur Tavenas dans le dossier du sous-financement des universités et de l'Université Laval en particulier.

À l'occasion du premier anniversaire du Sommet du Québec et de la jeunesse, les associations et les syndicats ont adopté une position concertée dénonçant le sous-financement en éducation et demandant au gouvernement le respect de ses engagements du Sommet et un refinancement massif en éducation. Le recteur Tavenas a été invité à se faire le porte-parole de notre communauté universitaire à l'occasion d'une conférence de presse où la position concertée fut rendue publique. Il a décliné l'invitation.

2.8 Situation financière du SPUL au 31 mai 2001

La situation financière du SPUL s'est grandement améliorée au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mai 2001. Le fonds de fonctionnement a réalisé un excédent de 7 351 \$ alors qu'en 2000-2001, un important déficit de 89 132 \$ avait été constaté. Ce redressement s'explique principalement par un contrôle plus serré des dépenses dans un contexte où certains coûts, comme les frais d'arbitrage, ont connu une hausse importante. Les revenus provenant des cotisations ont continué de diminuer, mais dans une proportion moindre qu'en 1999-2000. Le fonds de réserve a continué de croître, et est passé de 4,26 millions à 4,51 millions.

2.9 Les relations du SPUL hors campus

2.9.1 La Fédération québécoise des professeures et professeures d'université (FQPPU)

Au cours de la dernière année, le SPUL a poursuivi son travail afin d'appuyer les actions de la FQPPU, qui ont été fort nombreuses. Le SPUL a été présent à toutes les réunions du Conseil fédéral. Plusieurs membres du SPUL ont participé ou participent aux travaux des divers comités de la FQPPU. La présidente de la FQPPU, Arpi Hamalian, est

également venue s'adresser aux membres du Conseil syndical.

2.9.2 Participation au 30^e anniversaire du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Le président du SPUL s'est joint à quelques autres présidents de syndicats de professeurs et professeures d'université et à des membres du Comité exécutif de la FQPPU lors de la soirée clôturant les fêtes du 30^e anniversaire du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal.

2.10 Membres associés

Au cours de la dernière année, 16 professeurs et professeures à la retraite ont demandé de devenir " membre associé " du SPUL. Rappelons qu'en vertu des Statuts du SPUL, " les membres associés ne bénéficient d'aucun des droits réservés aux membres hormis l'accès à l'information ".

3. Perspective pour l'année 2001-2002

3.1 La poursuite de la négociation

Il est clair que la négociation de la convention collective 1999-20... sera l'activité majeure du SPUL pendant au moins une bonne partie de l'année qui vient. Le Comité de négociation travaille très fort afin que la partie syndicale puisse procéder avec diligence et de manière structurée dans cette négociation. Il reste qu'il y a deux parties à la négociation...

3.2 Les surplus actuariels du RRPPUL

Le début de l'année 2001-2002 devrait être consacré à l'élaboration d'un projet d'utilisation des surplus actuariels de 2000 et le reste de l'année à la planification de l'avenir du RRPPUL, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation d'éventuels surplus dans les années à venir. Le SPUL donne toujours priorité à la bonification du régime, autant pour les participantes et participants actifs que pour les retraitées et retraités. L'utilisation de ces surplus reste soumise au processus prévu au règlement du RRPPUL, processus qui doit suivre son cours et que le SPUL surveille avec énormément d'attention.

3.3 Les prévoyances collectives

Le SPUL attend toujours que l'Employeur soit prêt à procéder à la mise en place des propositions visant à améliorer nos régimes de prévoyances collectives. Le SPUL continuera à travailler très fort afin que ces propositions, dont certaines n'occasionnent pas de coûts supplémentaires aux parties mais sont très bénéfiques aux participantes et participants, soient mises en place le plus rapidement possible.

3.4 La vie syndicale

L'année qui vient sera vraisemblablement fébrile au SPUL, particulièrement si des moyens de pression sont mis en œuvre afin que

le processus de négociation atteigne une vitesse de croisière acceptable. Les divers comités seront mis à contribution selon leurs secteurs de compétence et selon la tradition de collégialité du SPUL. Le Conseil syndical et l'Assemblée générale auront sans doute à prendre des décisions importantes. Le Comité exécutif mettra tout en œuvre pour que le SPUL fonctionne de manière efficace et efficiente, tout en garantissant un climat de travail plaisant. Le SPUL restera un des endroits, voire le principal endroit sur le campus, où il est possible de connaître des collègues de divers horizons disciplinaires et d'échanger avec eux; un endroit où l'on peut vivre l'université collégiale et ouverte.

3.5 L'information aux membres

Le Comité exécutif mettra tout en œuvre afin de bien informer les membres du SPUL sur la négociation et les autres sujets d'actualité. Nous continuerons d'expliquer les grandes orientations que s'est données le SPUL dans divers domaines et de susciter les commentaires et réactions des membres à ces grandes orientations.

Remerciements

Les membres du Comité exécutif remercient les membres du personnel régulier et les employés occasionnels du SPUL pour leur excellent travail et leur support pendant cette dernière année.

Les membres du Comité exécutif remercient également tous les membres du SPUL qui ont consacré temps et énergie au cours de la dernière année à faire valoir le point de vue des professeures et professeurs et à défendre leurs intérêts (voir la liste en annexe). Sans cette participation généreuse et enthousiaste, rien n'aurait été possible.

Merci à toutes ces collègues et à tous ces collègues.

Claude Banville, président
Yves Lacouture, vice-président

Louise Mathieu, vice-présidente

James Pottier, trésorier (jusqu'au 27 avril 2001)

Sylvie Tétreault, secrétaire

Christian Vadeboncoeur, vice-président

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)